

10-INT-442



Déposé le - 2 NOV. 2010

Scanné le _____

Interpellation : Pourquoi nous cache-t-on les chiffres qui fâchent ?

Développement :

Suite à la conférence de presse du 18 octobre 2010 de Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, je désire revenir sur les chiffres incomplets qui ont été présentés à cette occasion et ainsi approfondir le thème de la politique migratoire menée par le canton de Vaud. Je souhaite obtenir des informations complémentaires concernant les chiffres qui n'ont pas été portés à la vue des électeurs.

C'est avec l'appui des médias que Monsieur Leuba a eu clairement l'occasion de décrier l'initiative de l'UDC pour le renvoi des criminels étrangers qui sera soumise au peuple lors des votations du 28 novembre 2010. Ce fut aussi l'occasion pour le Conseiller d'Etat précité de défendre avec ardeur le contre-projet à l'initiative concocté par son parti politique.

A l'aide de tableau et l'addition de chiffres qui n'ont pas tous un lien direct avec l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers, Monsieur Leuba a souhaité démontrer que des renvois avaient déjà lieu dans le canton de Vaud. Toutefois, **sa démarche est un savant mélange du refus d'autorisation et de la révocation d'autorisation**, une telle démarche permet de valoriser artificiellement le renvoi de criminels et celui de personnes sans autorisation de séjourner dans notre canton. Je souhaite que le Conseil d'Etat apporte de la clarté dans les chiffres précités.

Suite à la conférence de presse de Monsieur Leuba, dont le but était d'informer les électeurs sur la votation du 28 novembre 2010, je n'ai nul doute que le Conseil d'Etat répondra aux questions pour affiner son information dans de brefs délais.

Questions au Conseil d'Etat :

- Combien le canton de Vaud a-t-il prononcé, par année depuis 2007, de "refus ou révocation d'autorisation de séjour (permis L & B)" **pour des motifs pénaux uniquement** ?
- Combien de "refus ou révocation d'autorisation de séjour (permis L & B)" pour d'autres motifs (**également avec un motif pénal**), le canton de Vaud a-t-il prononcé par année depuis 2007 ?
- Pour chacune des deux catégories précitées, quels sont les chiffres détaillés pour les refus du permis L, les révocations du permis L, les refus du permis B et les révocations du permis B ?
- Pour chaque groupe précité, quel est le nombre de cas où une interdiction du territoire a été prononcée ainsi que la durée minimale, la durée moyenne, et la durée maximale de l'interdiction du territoire ?
- Concernant les refus du permis B et les révocations de permis B, quelle est la durée moyenne de séjour en Suisse avant décision de renvoi et quel est le nombre de criminels récidivistes ?

- Dans le cadre des délits évoqués par l'initiative sur le renvoi, combien de criminels étrangers ont-ils été libérés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 30 septembre 2010, après avoir purgé une peine dans le canton de Vaud ?
- Le taux de récidive dans le domaine de la criminalité est très important. Combien de délits peuvent être associés aux récidivistes, notamment étrangers et quelle part revient aux détenteurs de permis B et C ?
- Pour quelle(s) infraction(s) les récidivistes précités ont-ils été condamnés auparavant, s'agit-il de multirécidivistes et qui sont les auteurs et les victimes ?
- Quelles sont les mesures prises aujourd'hui par le canton de Vaud pour éviter le risque de récidive et avec quel succès ?
- Que pourrait apporter un renvoi systématique de criminels étrangers « first time out », quelles sont les autres stratégies possibles, qui les pratique et avec quels résultats ?

Lausanne, le 2 novembre 2010

Philippe Ducommun

Député

Ne souhaite pas développer